

## **REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE LE 28 SEPTEMBRE 2015 A 18h30**

### **COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE**

Le Conseil communautaire,

- Prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de ses délégations.
- Approuve la suppression des 13 zones de perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et l'instauration d'une zone unique à compter du 01/01/2016 constituée de la totalité du territoire intercommunal avec l'application d'un taux unique.
- Approuve la suppression de l'exonération de cotisation foncière des entreprises dont bénéficient les personnes qui louent leur habitation personnelle à titre de gîte rural, meublé de tourisme, meublé ordinaire.
- Décide de recruter un agent non titulaire pour le poste de responsable du pôle financier de la communauté de communes, par contrat à durée déterminée d'une durée de trois ans à compter du 25 septembre 2015, par référence au grade et à la grille de rémunération des attachés territoriaux. Autorise le Président à signer le contrat avec le candidat retenu.
- Décide de créer un emploi permanent à temps complet d'éducateur de jeunes enfants pour un poste d'adjoint à la directrice du multi-accueil de Courchevel Moriond à compter du 05/10/2015. Autorise le Président à signer un contrat de travail avec un agent non titulaire.
- Décide de supprimer deux emplois d'adjoint techniques de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 26h51 et de 16h17 par semaine pour des emplois d'agents en charge de l'accueil périscolaire, puis de créer à la place deux emplois permanents d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 26h51 et de 16h17 par semaine. Le grade correspond ainsi mieux aux missions des agents.
- Approuve les conditions de transfert des agents petite enfance de la commune de Saint-Bon à la communauté de communes au 01/01/2016 et autorise le Président à signer la convention cadre avec le Maire de Saint-Bon.
- Approuve les conditions de recrutement des agents saisonniers pour la collecte des ordures ménagères pour l'hiver 2015/2016 et autorise le Président à signer les contrats de travail à durée déterminée.

- Approuve la signature, par le Président, d'une convention de mise à disposition de service avec les communes de Pralognan-la-Vanoise, les Allues et Saint-Bon pour le déneigement des déchetteries intercommunales. La communauté de communes remboursera un forfait annuel de 6 110€ à chaque commune.
  
- Point reporté :
- Signature d'une convention de mise à disposition du service petite enfance de la communauté de communes à la commune de Saint-Bon au 01/01/2016.
  
- Autres points abordés :
  - o Retour sur le bureau du 21 septembre,
  
  - o Semaine bleue organisée par la communauté de communes du 11 au 17 octobre (semaine nationale des retraités et des personnes âgées) : mobilisation des élus pour faire de cette première édition un succès,
  
  - o Projet de cuisine centrale : le centre hospitalier Albertville Moûtiers se retire du projet et le Département donnera sa position définitive d'ici la fin d'année. Le périmètre du projet change et nécessite donc de revoir les modalités d'exploitation. Un point sera fait avec les partenaires d'ici la fin d'année, une fois que les éléments techniques et financiers auront été affinés, pour voir quelle suite à donner au projet (production à la cuisine de la Plagne ou sur un autre site ? abandon du projet ? groupements de commande ?).
  
  - o Mise en place de l'entretien professionnel pour 2015 pour les agents de la communauté de communes: comme depuis 2012, les agents bénéficieront en 2015 d'un entretien professionnel à la place de la notation. Cet entretien a été instauré à titre pérenne dans la fonction publique territoriale par le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014.

**Prochain Conseil communautaire : lundi 09 novembre 2015 à 18h30, salle des Tilleuls à Bozel**